

RETRAITE POUR INVALIDITÉ ET DÉPART ANTICIPÉ AU TITRE DU HANDICAP


2 jours

MODALITÉS DE GESTION ET INDEMNISATIONS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières dispositions de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 et de ses décrets d'application

LA RETRAITE DE BASE DES FONCTIONNAIRES : QUELQUES RAPPELS

- › Constitution du droit à pension
- › Les âges de départ : le recul de l'âge d'ouverture des droits par la loi du 14 avril 2023
- › Le calcul de la pension : impacts de l'allongement de la durée de cotisation par la loi du 14 avril 2023

Cas pratique : calculs simples de pensions de base

DÉPART ANTICIPÉ AU TITRE DU HANDICAP

- › Conditions de durée d'assurance
- › Appréciation des conditions de handicap
- › Définition de l'âge d'ouverture de droit
- › Identification des conditions de calcul de la pension
- › Calcul de la majoration de pension

Cas pratique : définition de la date d'ouverture de droit et des conditions de liquidation de la pension au titre du handicap

CONDITIONS DE MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

- › Les congés maladie et leurs issues : quelques rappels

Quiz : la gestion de l'inaptitude

- › Appréciation de l'inaptitude définitive
- › Le moment de la contraction ou de l'aggravation de l'invalidité
- › Épuisement des droits statutaires à congés
- › Avis favorable de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ou du Service des Retraites de l'État (SRE)

Illustrations à partir de jurisprudences et cas concrets

PROCÉDURE DE MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

- › Qui peut lancer la procédure ?
- › Modalités de saisine du conseil médical

Cas pratique sur la procédure

CONDITIONS DE VALIDITÉ ET PORTÉE DES AVIS DE L'INSTANCE MÉDICALE

- › Respect de la procédure
- › Le quorum
- › Objet, précisions et motifs de l'avis
- › La portée des avis

POSITION STATUTAIRE ET RÉMUNÉRATION PENDANT LA MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

- › Radiation des cadres pour invalidité à l'issue des droits statutaires à congés
- › Mise en disponibilité d'office
- › Date d'effet de la radiation des cadres et effet rétroactif de la pension

Illustrations à partir de cas concrets

CONSÉQUENCES DE LA MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

- › Modalité de calcul de la pension civile/CNRACL d'invalidité
- › Minimum invalidité
- › Invalidité imputable au service : rente viagère d'invalidité
- › Accessoires de pension : majoration tierce personne
- › Cumul de la pension d'invalidité avec une rémunération et les Allocations d'aide au Retour à l'Emploi (ARE)
- › Conséquences d'une nouvelle titularisation

Cas pratique : calculer une pension d'invalidité et une rente viagère d'invalidité

OBJECTIFS

- Conseiller les agents sur les modalités de départ au titre du handicap.
- Calculer les droits à pension dans le cadre d'un départ au titre du handicap.
- Identifier les hypothèses de mise à la retraite pour invalidité.
- Mettre en œuvre la procédure de mise à la retraite pour invalidité en plaçant l'agent dans la position statutaire adaptée pendant son déroulement.
- Calculer la pension d'invalidité et ses accessoires.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation pratique et ancrée dans l'actualité permettant de maîtriser la gestion de la sortie de service pour invalidité et handicap
- Un consultant disposant d'une expérience "terrain" pour répondre à toutes les questions qui se posent autour de la mise à la retraite pour invalidité
- Formation "Best GERESO" : plus de 600 professionnels ont suivi cette formation en inter et intra-entreprise depuis sa création

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH, personnel et paie, agents chargés de la gestion des carrières et des retraites
Il est nécessaire de connaître les congés maladies et la retraite des fonctionnaires

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 600 € HT - Réf : VRE-RINV
1 792 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
La retraite des agents de la Fonction publique (remise de 42 %, soit 191.98 € HT au lieu de 331 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 11 et 12 mars 2024
les 21 et 22 mai 2024
les 14 et 15 novembre 2024

Paris Montparnasse :
les 13 et 14 juin 2024
les 3 et 4 octobre 2024
les 12 et 13 décembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/